

---

## Don patriotique du régiment de Flandre, lors de la séance du samedi 10 juillet 1790

---

### Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique du régiment de Flandre, lors de la séance du samedi 10 juillet 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVII - Du 9 juillet au 12 aout 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 42;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1884\\_num\\_17\\_1\\_7546\\_t1\\_0042\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_17_1_7546_t1_0042_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 08/09/2020

La congrégation de l'Oratoire fut regardée dans tous les temps comme congrégation purement française et vraiment nationale. Que ne m'est-il permis d'en prendre à témoin plusieurs des honorables membres qui composent cette Assemblée ? ils furent l'objet de notre tendresse, ils sont aujourd'hui notre gloire. Et vous, Messieurs, qui partageâtes avec nous de tendres sollicitudes, vous préludiez au bonheur public, en développant dans le cœur de vos jeunes élèves le germe précieux des sciences et des vertus.

Toujours animés de sentiments patriotiques, consacrés, par état et par un choix libre, à des travaux utiles à la nation, nous venons renouveler entre les mains de ses augustes représentants, le dévouement le plus inviolable et la soumission la plus entière à vos décrets : daignez, Messieurs, en recevoir l'hommage.

Depuis longtemps nous étions jaloux de consacrer l'époque de la liberté française, par les preuves les moins équivoques de notre zèle.

Il existe entre nos mains un dépôt sacré, l'éducation si chère à vos cœurs, les enfants de l'État. La plus douce satisfaction que nous puissions recevoir, c'est, Messieurs, que vous ne nous jugiez pas indignes de servir la patrie, en ne cessant de nous livrer à des fonctions si importantes et qui nous honorent.

**M. le Président** répond : Messieurs, la liberté est l'essence de notre constitution, elle l'est aussi de vos statuts. Votre congrégation est depuis longtemps célèbre par ses lumières, utile par ses travaux, respectable par ses vertus. Depuis longtemps elle préside avec succès à nos meilleurs établissements d'éducation publique. Elle a bien mérité de la patrie.

Mais, si je lui rends ce témoignage au nom de l'Assemblée nationale, si je récompense aussi glorieusement son zèle et son patriotisme, me sera-t-il permis de me séparer un moment de mes fonctions publiques, et de payer un tribut d'amour et de reconnaissance à ceux qui, dans les premières années de ma vie, employèrent des soins si tendres à former mon cœur et mon esprit, à ceux sans qui je n'eusse jamais été digne de m'asseoir parmi les représentants de la nation ? Plusieurs de mes collègues qui ont reçu les mêmes bienfaits, partagent, je le vois, l'émotion de mon cœur, et sont prêts à mêler leur voix à la mienne. Je m'estime heureux s'ils m'ont avoué pour leur interprète.

L'Assemblée nationale vous permet, Messieurs, d'assister à sa séance.

*Une députation du régiment de Flandre est admise à la barre et dit :*

Nous sommes des soldats, nous ne savons pas faire de discours, mais nous savons combattre et sacrifier jusqu'à notre nécessaire pour venir au secours de l'État. Les officiers, bas-officiers et soldats du régiment de Flandre vous prient d'accepter leur don patriotique.

**M. le Président** répond :

Messieurs, le courage et la générosité sont les éternels attributs de l'armée française et l'Assemblée nationale ne peut être étonnée, ni de votre patriotisme, ni de votre désintéressement. Elle en reçoit l'hommage avec satisfaction et vous permet d'assister à sa séance.

*M. le général Luckner est admis à la barre et dit (1) :*

Messieurs, éloigné de la nation qui m'avait adopté, je devrais dans la solitude le dépit, et, en quelque sorte, l'humiliation de ne pouvoir m'acquitter envers ma bienfaitrice. Je devais finir ma carrière dans le calme et dans l'obscurité ; mais tout à coup la voix d'un peuple libre a frappé mon oreille ; et dans le même temps que le bruit de sa sagesse et de ses vertus entraînait mon admiration, j'en recevais l'honorable témoignage de souvenir et d'estime qui commande à jamais toute ma reconnaissance. Je suis accouru et j'ai dit : Cette nation généreuse qui n'a point oublié mon zèle recevra peut-être avec quelque indulgence l'hommage libre et pur d'un enfant de la guerre et de la fortune, qui, sous l'âpre et sauvage écorce d'une éducation formée dans les camps, porte une âme sensible aux bienfaits, la franchise d'un soldat, le dévouement d'un citoyen et l'obéissance d'un sujet fidèle. Messieurs, deux souhaits renferment toute l'ambition du reste de ma vie. Citoyen d'une nation qui daigne me compter au nombre de ses enfants, qu'il me soit permis de m'associer à leur fédération auguste et de jurer avec eux de vivre et de mourir pour le maintien des lois de notre commune patrie ; et si l'ange qui veille sur les destinées de cet Empire, souffrait jamais que les horreurs de la guerre en troublasent le repos, qu'alors, au rang des guerriers consacrés à le défendre, je puisse payer à l'État le tribut de ma juste gratitude, en versant les dernières gouttes de ce sang qu'on a dit glacé, mais dont je saurai prouver et la chaleur et l'énergie, si jamais mon bonheur me fournit l'inappréciable avantage de le voir couler pour la France et pour son roi.

*Signé : LUCKNER.*

(Ce discours est suivi d'unanimes applaudissements.)

**M. le Président** répond : Monsieur, l'Assemblée nationale, en s'occupant des diverses parties de la défense publique, a dû porter sur chacune d'elles les regards de l'économie la plus sévère ; mais forcée de résister habituellement aux mouvements de la générosité française, avec quelle joie n'a-t-elle pas saisi les occasions qui lui ont permis de s'y livrer. Vos talents, Monsieur, sollicitaient pour vous une exception honorable. La France qui avait appris à vous distinguer parmi ses ennemis, a désiré vous avoir pour citoyen, et vous avez parfaitement justifié son adoption ; vous la justifieriez mieux encore, s'il se présentait pour vous de nouvelles occasions de vaincre ; et l'Assemblée nationale, en confirmant la munificence du roi, croit n'avoir écouté que les intérêts bien entendus d'un peuple qui aime à faire des vœux pour vos succès.

L'Assemblée nationale vous permet, Monsieur, d'assister à sa séance.

Plusieurs membres demandent que les discours de l'Oratoire et du général Luckner, avec les réponses du Président, soient imprimés.

Cette impression est ordonnée.

Les habitants de la paroisse de Mennecy font un don patriotique de 420 livres 10 sols.

(1) Le discours de M. le général Luckner est inexactement reproduit au *Moniteur*.